



## Décision du Président n°2024 CST 067

**Thème : Social**

**Objet : Contrat de prestation de services avec Isabelle RETIERE**

**Pôle : Cohésion sociale et territoriale**

### Contexte :

Dans le cadre de son projet social, le Centre Social a pour objectif, notamment, l'animation de la vie sociale et familiale. Pour ce faire, il propose et développe avec les habitants des activités de projet, d'épanouissement et des services, il s'attache à mettre en œuvre des actions et un projet global Tis' Ages sur la thématique du bien-être et de la citoyenneté senior.

Ce projet s'adresse aux personnes âgées du territoire briançonnais. Il vise à proposer un temps de rencontre autour du Yoga. C'est un lieu de rencontre et d'expression qui favorise le pouvoir d'agir en proposant des projets intergénérationnels en faisant intervenir une intervenante formée certifiée Viniyoga Fondation France et Yoga Vaidya Sala, R.V.H.Y.

Cet atelier d'1h est proposé tous les mercredis (hors vacances scolaires), du mercredi 20 mars au mercredi 18 décembre 2024, sur les communes de Val des Prés et Puy St Pierre. Il offre la possibilité de :

- Changer le regard sur la vieillesse et le handicap
- Remettre le mouvement, c'est-à-dire la vie, au cœur du quotidien de chacun et ainsi à redonner de la vie aux années
- Le mieux-être global de la personne
- La qualité du vivre ensemble

### Ceci exposé :

**Monsieur le Président de la Communauté de Communes du Briançonnais,**

- VU** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les dispositions des articles L5211-17 et L5211-20 ;
- VU** la décision préfectorale n° 05-2022-12-19-00001 du 19 décembre 2022 approuvant les statuts de la Communauté de Communes du Briançonnais, notamment en matière d'action sociale d'intérêt communautaire ;
- VU** La délibération du Conseil Communautaire n°2020-48 du 24 juillet 2020 portant délégations au Président pour prendre des décisions pour la passation de marchés de services dans la limite des plafonds règlementaires ;

**VU** le contrat de prestation de service du Centre Social Intercommunal avec Isabelle RETIERE du mercredi 20 mars au mercredi 18 décembre 2024 ;

**CONSIDÉRANT** la volonté de la Communauté de Communes du Briançonnais de favoriser l'insertion sociale des personnes âgées par des actions de partenariat ;

**DÉCIDE**

**ARTICLE 1 :**

D'approuver le contrat de prestation de services entre le Centre Social Intercommunal du Briançonnais et Isabelle RETIERE pour la période du 20 mars au 18 décembre 2024 pour une somme globale de 4307 euros TTC (quatre mille trois cent sept euros).

**ARTICLE 2 :**

La dépense sera imputée au budget principal de l'année correspondante, chapitre 011 et engagée comptablement sous le numéro 2024CCB00707 ;

**ARTICLE 3 :**

Madame la Directrice Générale des Services, Monsieur le Trésorier Principal sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

Fait à Briançon, le **28 MARS 2024**

Le Président,

**Arnaud MURGIA**



Date de publication : **28 MARS 2024**

Date de Transmission au contrôle de légalité : **28 MARS 2024**

Le délai de recours contentieux contre la présente décision peut être déféré dans un délai de 2 mois au Tribunal Administratif de Marseille à compter de sa notification ou de sa publication.